



Butty Dominique

Refus de la RHT pour le personnel d'Epicentre et du Bicubic

Cosignataires : 7

Date de dépôt : 26.02.21

DEE

Dépôt

A la suite des décisions de fermeture des infrastructures sportives, les activités de piscine, fitness et bien-être proposées par l'Epicentre et au Bicubic, à Romont, ont dû être arrêtées.

L'association du Cycle d'orientation de la Glâne a demandé de pouvoir bénéficier des RHT, ce qui a été refusé. De plus, le recours déposé n'a pas abouti. Cette situation engendre une augmentation des déficits de plus de 68 000 francs par mois à charge des communes de la Glâne.

L'Epicentre occupe plus de trente personnes. Durant la première partie de la fermeture, il a été confié au personnel des tâches annexes. Aujourd'hui, des modifications des contrats ont été proposées avec un engagement à l'heure et les collaborateurs peuvent s'inscrire au chômage.

Bien que promesse a été donnée de revenir à des contrats fixes lorsque la situation serait revenue à la normale, cette situation est angoissante pour les employés. De plus, les communes ne pourront pas assumer sur le long terme les coûts qui sont encore conséquents malgré les premières mesures déjà prises.

1. Quelle possibilité a le Conseil d'Etat d'intervenir auprès du SECO afin de demander une reconsidération d'une telle restriction pour la RHT pour le personnel d'Epicentre et du Bicubic ?
2. Dans quelle mesure l'Etat peut-il apporter une aide financière cantonale dans le même sens de ce qui a été possible pour d'autres centres d'activité ?

—